

# CONVENTION DE PARTENARIAT

## Entre

L'Association Solibad  
Badminton Sans Frontières  
10 bis rue Favier, 94360 Bry-sur-Marne  
Représentée par : Raphael Sachetat

## Et

La Fédération Française de Badminton  
9-11 Avenue Michelet  
93583 Saint Ouen Cedex  
Représentée par : Florent Chayet



## **ARTICLE 1 – OBJET**

L'association Solibad est une association caritative qui a pour objet de mettre en place ou d'accompagner des programmes caritatifs pour enfants grâce à des actions de collecte de fonds au sein de la communauté du badminton, en France et dans le monde.

La Fédération Française de Badminton (FFBaD) a pour vocation la promotion et le développement du badminton en France

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mise en place d'un partenariat établi entre Solibad et la FFBaD afin d'œuvrer au bon déroulement de différentes actions communes, parmi lesquelles :

- « La semaine du badminton solidaire »
- « Une deuxième vie pour ta raquette » ou la collecte de matériel usagé pour un recyclage efficace

## **ARTICLE 2 – MODALITÉS DE LA COLLABORATION ET ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

De manière générale, les deux parties s'engagent à créer des actions communes dans l'esprit d'un bénéfice commun : le développement du badminton solidaire et à promouvoir les activités mises en place par des actions concertées de communication ou des relais d'information auprès de leurs membres et sympathisants à la fois sur leurs sites internet, dans leurs lettres ou courriels aux licenciés/abonnés et sur les réseaux sociaux.

La Fédération Française s'engage à mettre sur son site Internet [www.ffbad.org](http://www.ffbad.org) le logo de Solibad

La FFBaD s'engage à communiquer sur la signature de cette convention via un communiqué de presse joint qui sera envoyé aux contacts presse de son service de communication ou de son agence de relations publiques

La FFBaD s'engage à envoyer un courrier aux présidents de clubs, comités et ligues en expliquant la démarche du partenariat et en rappelant la possibilité

pour chaque club, comité et ligue de signer la charte Solibad de manière indépendante.

La FFBaD s'engage à communiquer ou à relayer des informations plusieurs fois par an sur les actions communes (y compris en début de saison dans la lettre aux présidents) mais aussi sur les actions hors France, notamment pour le matériel collecté (réseaux sociaux)

La FFBaD s'engage à mettre à disposition un stand lors des Internationaux de France de Badminton où Solibad pourra promouvoir ses actions et vendre ses objets promotionnels (avec mise à disposition d'une liste des produits vendus et accord préalable de la FFBaD et du Sponsor Titre des IFB) ainsi que de faciliter les actions de Solibad lors de cette compétition et d'offrir un temps de présentation de Solibad lors des IFB et/ou lors de prises de parole sur les territoires pour évoquer les actions communes avec la FFbad

La FFBaD s'engage à montrer son soutien à Solibad en faisant apposer le logo Solibad (en blanc ou en couleurs) sur les maillots des équipes de France senior,

Cet engagement sera valable dans la limite des places disponibles sur le dit maillot.

Solibad s'engage à mettre le nom de la Fédération Française de badminton sur ses principaux supports et le logo Fédéral sur le site [www.solibad.fr](http://www.solibad.fr)

Solibad s'engage à diffuser le communiqué de Presse de signature de la convention à sa liste de contacts médias.

Solibad s'engage à communiquer régulièrement sur les actions communes avec la FFbad via ses réseaux sociaux, son site internet (en français [www.solibad.fr](http://www.solibad.fr) et en anglais [www.solibad.net](http://www.solibad.net))

Solibad s'engage à rédiger une newsletter mensuelle sur toutes ses actions et à l'envoyer aux différents secteurs impactés à la FFBad

## **ARTICLE 3 – LES ACTIONS SPECIFIQUES DU PARTENARIAT :**

La FFbad et Solibad se proposent de collaborer sur deux actions principales :

### **1. La semaine du badminton solidaire**

Une action commune forte, sur une période de l'année, « **La semaine du badminton solidaire** », dont la date sera décidée d'un commun accord.

**L'objectif :** Fidéliser des clubs autour de valeurs solidaires inhérentes aux programmes que Solibad et la FFbad avaient mis en place conjointement auparavant (« Paraplume » et « Smash ton diabète »), ou en cours de conception, mais également des actions qui font partie des dispositifs « bad pour tous » de la FFbad.

**Le concept :** Sur une semaine dans l'année, la FFbad propose à ses leurs clubs affiliés et Solibad à tous les clubs ayant signé la charte Solibad, d'effectuer une action de solidarité autour de 5 actions distinctes :

- Organiser une action envers des populations réfugiées/migrants et mineurs isolés
- Organiser une action d'inclusion de personne en situation de handicap
- Organiser une action avec des enfants malades (bad à l'hôpital)
- Organiser une journée d'accueil pour personnes diabétiques, de préférence mineurs ou jeunes adultes
- Créer une action "Airbadminton" avec les enfants/adolescents des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)
- A défaut de trouver une action possible parmi les 5 proposées ci-dessous, il sera possible au club d'organiser une manifestation avec une levée de fonds qui seront reversés à Solibad pour ses actions.

#### **Les temps forts de l'action**

- Annonce de l'action et dates en début de saison
- Yonex IFB : promotion de l'action sur les stands respectifs et pendant la réunion avec les Présidents (en 2020 pour l'action 2021)
- 1 mois avant l'action : gros effort de promotion/communication
- Pendant la semaine du badminton solidaire : mise à disposition de certains élus sous réserve de leur disponibilité, une action forte relayée (dans les quartiers ou avec réfugiés) à la presse.

### **Le pilotage et les rôles de chacun pour cette action spécifique :**

Un référent à Solibad et à la FFbad seront désignés pour copiloter cette action.

#### **Solibad s'engage :**

- A la création de documents explicatifs de l'action (page dédiée sur le site officiel /vidéos en ligne, etc)
- A la proposition incitative de l'action aux clubs solidaires ayant signé la charte pour en faire des clubs « pilotes » de l'action
- Au travail avec les ligues et comités ayant signé la charte pour que l'action soit relayée de manière plus poussée vers leurs clubs
- A financer une partie de l'action
- A communiquer sur l'action de manière régulière dans les newsletters (tous les mois à partir de Janvier 2020)
- A rechercher des relais de l'action à fournir aux clubs (listes d'organismes susceptibles d'être des relais locaux aux clubs)

#### **La FFbad s'engage :**

- A un relais fort des actions via ses commissions
- A une communication sur les sites et réseaux sociaux, en début d'année et au fur et à mesure de l'année pour inciter à l'action
- A un travail de promotion avec un ou plusieurs ambassadeurs de haut niveau pour promouvoir l'action (ambassadeur « Bad pour tous » à nommer parmi les athlètes et para-athlètes)
- A orienter les clubs participant à l'action vers les labels sociétaux de la FFbad
- A l'aide de la mise en place de partenariats avec des acteurs relais de l'action (courriers cosignés, contacts privilégiés, etc) : camps de réfugiés, maisons de quartiers, partenaires médico-sociaux de la fédération...
- A la promotion de l'action auprès des partenaires institutionnels et privés (Paris 2024, etc)
- A rédiger et diffuser des communiqués de presse à l'annonce du partenariat et lors de la mise en place des actions avec quelques exemples précis. Recherche potentielle de partenariat media

## **2. La collecte « Une deuxième vie pour ta raquette »**

**L'objectif** : Récolte du matériel de badminton auprès des joueurs, des clubs, des comités et ligues tout au long de l'année, avec la réutilisation d'une partie de ce matériel collecté pour plusieurs programmes : lors de la semaine de badminton solidaire, sur les programmes Solibad et sur les animations territoriales de la FFbAD dans le cadre de ses dispositifs Bad Pour Tous notamment.

Ce matériel doit être encore utilisable, de préférence en bon état, notamment des chaussures de salle, des raquettes (T intégré), des filets et des volants plastique

### **Les lieux et moments de collecte :**

Dans un premier temps (2020) – sur les 5 championnats de France et les YIFB avec obligation de « tri » dès la collecte. Collecte organisée par la FFbad (avec l'appui de Solibad sur les YIFB)

Ensuite, si possible sur les grandes étapes des circuits jeunes et senior (circuit Elite) et parabad. Collecte organisée par la FFbad

Les tournois individuels, les partenariats avec les distributeurs privés, les boîtes de collecte envoyées aux clubs via le partenariat entre les Associations Compoplume, Les Chaussettes Orphelines et Solibad (géré par Solibad)

### **Les lieux d'envois :**

Environ un tiers du matériel sera envoyé sur les programmes Solibad (notamment les chaussures, filets et bonnes raquettes) – Brésil, Indonésie, Haïti

Environ un tiers sera réservé aux partenaires de la FFbad via l'AFB notamment à travers la campagne initiée par la BWF et son programme « Shuttle Time »

Environ 1 tiers du matériel sera réservé à la FFbAD pour une utilisation sur ses animations territoriales (manifestations écobad, plateaux sportifs, événements promotionnels...). A défaut, le matériel non utilisé sera recyclé auprès d'un partenaire extérieur.

### **Le pilotage et les rôles de chacun pour cette action spécifique :**

Un référent à Solibad et à la FFbad doivent être clairement déterminés pour copiloter cette action.

### **Solibad s'engage :**

- A une présence sur une ou plusieurs actions de terrain (semaine du badminton solidaire, autres...)
- A un relais régulier d'informations concernant les collectes (avant les grands rendez-vous)
- A un rappel régulier de l'action dans les newsletters (à paraître tous les mois à partir de Janvier 2020)
- A rapatrier dans ses locaux d'une partie d'une partie du matériel collecté aux YIFB et sur certains grands rendez-vous (championnats de France, lorsque Solibad est présent)
- A prendre en charge de l'envoi du matériel collecté sur ses programmes
- A publier des compte- rendus réguliers de là où a été envoyé le matériel (photos, vidéos)

### **La FFbad s'engage :**

- A une communication forte sur les sites et réseaux sociaux autour des dates de collectes importantes
- A une promotion de la campagne Solibad visant à la récolte et au recyclage de raquettes, chaussures et filets (Solibad)
- A une incitation forte pour que les clubs, comités et ligues participent à la collecte d'une manière ou d'une autre (points pour la labellisation, etc)
- A la gestion et le rapatriement des collectes sur les rendez-vous fédéraux (YIFB, championnats de France, puis circuits Elite et Parabad)
- A un stockage, un inventaire régulier et un tri du matériel avec un document partagé avec Solibad pour plus d'efficacité (en partenariat avec l'AFB)
- A l'envoi du matériel collecté sur demande de ces derniers aux clubs participant à la semaine du badminton solidaire
- A l'envoi du matériel collecté sur les animations territoriales
- A produire des compte- rendus réguliers de là où a été envoyé le matériel (photos, vidéos)

### **3. Autres axes de partenariat**

- Transfert définitif de l'action Paraplume sous l'égide de la FFBad
- Mise en sommeil de l'action spécifique « Smash ton diabète » en poursuivant son intégration dans la « semaine du badminton solidaire »

## **ARTICLE 4. RECU FISCAL**

L'Association Solibad déclare qu'elle est une association œuvrant dans l'intérêt général et habilitée à recevoir les dons et à émettre un reçu fiscal.

Ainsi, Solibad émettra et adressera si besoin, en fin d'année, à la FFbaD un « reçu fiscal » au titre de l'aide matérielle ou financière concédée au cours de l'année, ou à son équivalent en nature (notamment pour le stand aux IFB)

## **ARTICLE 5. DROITS D'AUTEUR (lié aux manifestations culturelles)**

L'Association Solibad garde la pleine propriété des droits d'auteur du projet, des créations artistiques ou graphiques qui ont été développées ou adaptées à l'occasion du projet.

Dans le cadre de contreparties précitées, l'utilisation du nom et du logo de La FFbaD par l'Association Solibad est strictement liée aux projets communs (en l'occurrence, la semaine du badminton solidaire et les collectes de matériel). Toute autre utilisation nécessitera l'accord express de celle-ci. En tout état de cause, les droits de reproduction, de présentation, d'adaptation sur les documents ou sur les reportages écrits, sonores ou audiovisuels édités par la FFbaD sur le projet et faisant apparaître la FFbaD ou l'Association Solibad, sont la propriété totale, définitive et exclusive de celle-ci. Et vice versa.

## **ARTICLE 6. EXCLUSIVITE DU CO-PARTENARIAT**

Les projets et actions communs pourront être soutenus par d'autres sociétés ou structures, sous réserve que ces dernières ne soient pas concurrentes directes de la FFbaD ou de l'un de ses partenaires principaux. Avant d'accepter un nouveau mécène dont l'activité pourrait être proche de celle d'un partenaire principal de la FFbaD, l'Association Solibad devra demander l'accord préalable et écrit de la FFbaD.

## **ARTICLE 7. ASSURANCES**

Il appartient à l'Association Solibad de contracter l'ensemble des assurances nécessaires au bon déroulement de son action et des projets communs.



## ARTICLE 8. PRISE D'EFFET – DURÉE

La présente convention est conclue pour une durée de quatre (4) années à compter de sa date de signature.

## ARTICLE 9. MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute autre demande non spécifiée dans la présente convention fera l'objet d'un avenant. Les termes de cette demande seront définis dans l'avenant.

## ARTICLE 10. RÉSILIATION

En cas de non-respect des termes de la convention, chacune des deux parties se réserve le droit de mettre fin à la présente convention en prévenant l'autre partie trois (3) mois à l'avance par envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception sans aucune indemnité à l'une ou l'autre des parties.

## ARTICLE 11. LITIGES

La présente convention est régie par les tribunaux français.  
En cas de litige ou différend qui pourrait naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention de coopération, les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable.  
En cas de désaccord persistant, les différends éventuels pourront être portés devant les tribunaux compétents.

Fait à St Ouen , le 28/02/2020

**Association SOLIBAD**



Signature précédée de la mention " Lu et approuvé "

**FFBaD**



Fédération Française de Badminton  
9-11 avenue Michelet  
93583 SAINT OUEN Cedex  
Tél. : 01 49 45 07 07 - Fax : 01 49 45 18 71

